

# ASSURANCE QUALITÉ

CIS bio international

Titre : **Gestion des déchets du site de Sarcelles**

Réf : **DS/16-02-03**

Version : **2.0**

Date d'application : **08 Juin 2017**

Page **1 sur 12**

Responsabilités	Nom	Fonction	Date	Signature
Rédaction	F. Menel	Coordinateur d'équipe site de Sarcelles	07/06/2017	Signé
Vérification	O. Briot	Responsable Conformité Réglementaire	20/04/2017	Signé
	Y Mokhtari	Responsable du site de Sarcelles	19/04/2017	Signé
Approbation	V. Sarrazin	Directeur Conformité Réglementaire	18/04/2017	Signé

## Diffusion contrôlée :

Site PET CISBIO Sarcelles

**Disponibilité de la procédure :** base de données *SMQSE*

## Historique :

Date	Version	Sujet
5 Janvier 2001	A	Création du document
11 Mai 2001	B	Ajout du tableau des contrôles radiologiques des surbottes et papier
08 Avril 2011	1.0	Modification de l'ensemble de la procédure
08 Juin 2017	2.0	Mise à jour procédure et mise en place de la production de Fluorocholine (18) CIS bio international

## 1. Objet

Cette procédure décrit la gestion des déchets générés par le site de Sarcelles.

## 2. Domaine d'application

Les déchets générés par le site de Sarcelles à l'exception des effluents gazeux qui sont traités par la DS/16-02-16

## 3. Documents de référence

- Arrêté du 23 juillet 2008 portant homologation de la décision n° 2008-DC-0095 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 janvier 2008.
- Guide ASN 18
- Spécifications Andra filière "petits producteurs".
- Rapport technique : "Déclaration petits producteurs Andra : déchets des sites Flucis", réf. GD-02-01-01.
- DS/16-02-04 : « Contrôle de l'activité des rejets liquides du site PET de Sarcelles »

## 4. Définitions

**ANDRA**: Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

**DAOM** : déchets assimilés aux ordures ménagères

**DASRI** : déchets d'activité de soins à risque infectieux

**DID** : déchets industriels dangereux

**SI** : solides incinérables

**SNI** : solides non incinérables

**LA** : liquides aqueux

**LS** : solvants et huiles

**VSC** : verrerie souillée chimiquement

**Déchets conventionnels** : déchets exempts de radioactivité ajoutée pouvant être évacués par les filières non nucléaires

**Déchets nucléaires** : déchets présentant une radioactivité ajoutée (par contamination et/ou par activation) et devant être évacués par une filière nucléaire

**Déchets nucléaires gérés par décroissance** : déchets nucléaires dont les caractéristiques permettent leur déclassement en déchets conventionnels après une période de décroissance et un contrôle final

**DDD** : mesure de débit de dose

**PE** : polyéthylène

## 5. Responsabilités

Le pharmacien délégué du site de production de Sarcelles est en charge de l'application de cette procédure et de sa mise à jour.

Rappel 1 : **tous les déchets, DAOM inclus, doivent être contrôlés avant évacuation du bâtiment. Ces contrôles sont obligatoirement réalisés par le personnel formé du site et enregistrés dans le registre correspondant.**

Rappel 2 : **tout enregistrement ou tout étiquetage doit être accompagné du visa lisible de l'opérateur**

## 6. Hygiène, environnement, sécurité

- Respecter les consignes d'habillage en vigueur
- Le port de gants à usage unique et de lunettes de protection est obligatoire durant la manipulation des déchets

## 7. Gestion de déchets solides

### 7.1. Liste des déchets Solides

La liste des déchets solides générés sur le site de Sarcelles est fournie dans le tableau ci-dessous avec mention de leur mode et zone de production, de leur caractéristique, de leur modalité de gestion :

## ASSURANCE QUALITÉ

CIS bio international

Titre : **Gestion des déchets du site de Sarcelles**

Réf : **DS/16-02-03**

Version : **2.0**

Date d'application : **08 Juin 2017**

Page **4 sur 12**

Désignation	Mode et zone de production	Caractéristiques	Modalité de gestion		Identification/Inventaire <sup>1</sup>	Contrôle
Consommables activés	Pièces issues de la maintenance cyclotron	Déchets nucléaires: éléments à période longue	Stockage dans conteneur plombé dans la casemate ou le local technique cyclo	Evacuation par ANDRA après caractérisation	« <b>CAcyclo</b> » sur les stockeurs	Suivant caractérisation et prescription ANDRA
Filtres nucléaires	Filtres sur le réseau d'extraction des enceintes de chimie	Déchets nucléaires: éléments à période longue	Stockage dans local ventilation dans un sac PE fermé.	Evacuation par ANDRA après caractérisation	« <b>Filtres nucléaires usagés</b> », date de fermeture, DDD. Evacuation par ANDRA après caractérisation	Suivant caractérisation et prescription ANDRA
Consommables non activés	Gants, surchaussures, chiffons, tubulures issus de la casemate cyclotron	Déchets nucléaires: éléments à période longue	Stockage intermédiaire dans poubelle rouge identifiées du local technique cyclotron. Conditionnement final dans fûts bleus F120 + sac PE	Evacuation par ANDRA suivant la filière « Petits producteurs » : <b>SI</b> (solides incinérables)	« <b>CNACyclo n°</b> » + n°+étiquettes ANDRA+ Date ouverture et fermeture, DDD au contact. Registre des déchets non décroissants	Suivant guide ANDRA
Composants des kits de synthèse	Kits pour la synthèse dans les enceintes de radiochimie	Déchets nucléaire : éléments à période longue	Tubulures, filtres colonnes. sont conditionnés dans fûts bleus F120 + sac PE dans local Déchets	Evacuation par ANDRA suivant la filière « Petits producteurs » : <b>SI</b> (solides incinérables)	« <b>KS n°</b> » +n°+ étiquettes ANDRA+ Date ouverture et fermeture, DDD au contact. Registre des déchets non décroissants	Suivant guide ANDRA
Verrerie souillée potentiellement par des périodes longues	flacon de récupération d'eau 18 irradiée, flacon « waste » cyclotron verrerie rinçage cyclotron	Déchets nucléaire : éléments à période longue	Verrerie conditionnée dans fûts bleus F120 + sac PE dans local Déchets	Evacuation par ANDRA suivant la filière « Petits producteurs » : <b>SNI</b> (solides non incinérables)	« <b>VSR n°</b> » +n°+ étiquettes ANDRA+ Date ouverture et fermeture, DDD au contact. Registre des déchets non décroissants	Suivant guide ANDRA

## ASSURANCE QUALITÉ

CIS bio international

Titre : **Gestion des déchets du site de Sarcelles**

Réf : **DS/16-02-03**

Version : **2.0**

Date d'application : **08 Juin 2017**

Page **5 sur 12**

Désignation	Mode et zone de production	Caractéristiques	Modalité de gestion		Identification/Inventaire <sup>1</sup>	Contrôle
Verrerie souillée chimiquement (VSC)	Flacons en contact avec les radiopharmaceutiques contenant du <sup>18</sup> F : production, pharmacothèque, flacons CQ	Déchets nucléaires gérés par décroissance	Stockage des flacons vidés dans poubelle VÉOLIA dans local Déchets	Décroissance mini. après fermeture :48H Evacuation par VÉOLIA	« <b>VSC n°</b> » + n°+date ouverture et fermeture. Registre de déchets décroissants	Cf§7.2. Avant chaque évacuation
	Plaques CCM du CQ					
Gélose et milieux de culture	Permet le contrôle microbiologique de l'installation y compris dans les enceintes	Déchets nucléaires gérés par décroissance	Stockage dans les bacs jaunes DASRI dans local Déchets	Décroissance mini. après fermeture :48H Evacuation par VÉOLIA	« <b>Géloses n°</b> » + n°+date ouverture et de fermeture. Registre de déchets décroissants	Cf§7.2. Avant chaque évacuation
Aiguilles	Utilisées pour la dilution et la répartition des radiopharmaceutiques en enceinte	Déchets nucléaires gérés par décroissance	Stockage dans des boites « anti-pique » dans local Déchet / CQ	Décroissance mini :48H Evacuation par VÉOLIA	« <b>Aiguilles n°</b> » + n°+date ouverture et fermeture. Registre de déchets décroissants	Cf§7.2. Avant chaque évacuation
Consommables contaminés	Gants, chiffons, plastique, capsules... utilisées pour la dilution et la répartition des radiopharmaceutiques en enceinte, pour les opérations de CQ	Déchets nucléaires gérés par décroissance	Stockage dans les poubelles identifiées pouvant recevoir les déchets contaminés à période courte du labo de production ou du labo CQ	Décroissance mini :48H Evacuation par le personnel de nettoyage	Chaque sac doit être identifié « Labo de prod » ou « CQ ». Registre des déchets DAOM en vestiaire chaud	Cf§7.2. Quotidien

## ASSURANCE QUALITÉ

CIS bio international

Titre : **Gestion des déchets du site de Sarcelles**

Réf : **DS/16-02-03**

Version : **2.0**

Date d'application : **08 Juin 2017**

Page **6 sur 12**

Désignation	Mode et zone de production	Caractéristiques	Modalité de gestion		Identification/Inventaire <sup>1</sup>	Contrôle
	Consommables pour la maintenance des enceintes : gants, soufflets de pinces, joints, filtres THE pharmaceutiques...					
Consommables non contaminés	Emballages diverses. Tous les locaux sauf casemate et LT cyclo	DAOM	Stockage dans les poubelles	Evacuation par le personnel de nettoyage	Chaque sac doit être identifié en fonction de sa pièce d'origine. Registre des déchets DAOM en vestiaire chaud	Cf§7.2. Quotidien
Bombes Aerosols	Bombe de nettoyage flight case	DID	Stockage dans bidon spécifique dans local article de conditionnement	Décroissance mini :48H Evacuation par VÉOLIA	« <b>Aerosols n°</b> » +Date ouverture et fermeture. Registre de déchets décroissants	Cf§7.2. Avant chaque évacuation

<sup>1)</sup> Un trisecteur noir sur fond jaune doit être collé sur chaque contenant de déchets potentiellement contaminés

## 7.2. Contrôle des déchets gérés par décroissance avant évacuation

Sont considérés comme déchets radioactifs gérés par décroissance **tous les déchets susceptibles d'avoir été en contact avec la radioactivité après l'étape de synthèse** et donc susceptibles d'être contaminés uniquement par du F-18.

Après la période minimale de décroissance convenue, un contrôle radiologique doit être réalisé à l'aide d'un contaminomètre dans un lieu à bas bruit de fond ( $\leq 40$  c/s) afin de confirmer l'absence de radioactivité ajoutée, soit :

*Valeur mesurée < 1,5 fois le bruit de fond*

Le résultat du contrôle doit être inscrit sur le registre des déchets ad hoc ainsi que la date et le nom et visa de l'opérateur.

Dans le cas de contrôles conformes les déchets peuvent être évacués par la filière adéquate

Dans le cas de contrôles non-conformes, voir §8. "Gestion des écarts".

## 8. Gestion des déchets liquides

### 8.1. Liste des déchets liquides

La liste des déchets liquides générés sur le site de Sarcelles est fournie dans le tableau ci-dessous avec mention de leur mode et zone de production, de leur caractéristique, de leur modalité de gestion :

## ASSURANCE QUALITÉ

CIS bio international

Titre : **Gestion des déchets du site de Sarcelles**

Réf : **DS/16-02-03**

Version : **2.0**

Date d'application : **08 Juin 2017**

Page **8 sur 12**

Désignation	Mode et zone de production	Caractéristiques	Modalité de gestion		Identification/Inventaire <sup>1</sup>	Contrôle
Eau enrichie irradiée	Récupération sur les modules de synthèse après synthèse et décroissance.	Recyclage suivant DS/16-02-10				
Liquide de rinçage des cibles	Récupération dans flacon « waste cyclo»	Déchets nucléaires. Sol. aqueuse contenant des périodes longues (Co58, Co56, Co57,...)	Effluents liquides à période > 100 jours : élimination par la filière ANDRA	Collectés en fûts à bonde 30L ANDRA type <b>LA</b> , stockés en local déchet 2 jusqu'à évacuation.	« <b>LA n°</b> » + n°+ étiquettes ANDRA+ Date ouverture et fermeture, DDD au contact. Registre des déchets non décroissants	Suivant guide ANDRA
Effluents liquides issus des modules de synthèse chimique. Phase mobile HPLC préparative	Récupération dans flacon « waste » durant chaque synthèse. Enceintes de chimie ou enceinte « Waste ».	Déchets nucléaires. Mélange eau/ solvants organiques contenant des périodes longues (Co58, Co56, Co57,...)	Effluents liquides à période > 100 jours : élimination par la filière ANDRA	Collectés en fûts à bonde 30L ANDRA, stockés en local déchets 2 jusqu'à évacuation.	« <b>LA4 n°</b> » + n° + étiquettes ANDRA+ Date ouverture et fermeture, DDD au contact. Registre des déchets non décroissants	Suivant guide ANDRA
Solvants organiques des kits de chimie (reliquat).	Enceintes de chimie	Solvants organiques. Déchets nucléaires gérés par décroissance	Collecté en fût lors du démantèlement des kits de chimie, stockés dans local Déchets jusqu'à évacuation.	Décroissance mini. <u>après fermeture</u> : 4 jours Evacuation par VÉOLIA.	« <b>Solvants n°</b> » + n°+date ouverture et fermeture, DDD au contact Registre des déchets décroissants.	Cf§7.2. Avant chaque évacuation
Reliquat des flacons EAU PPI des kits de chimie	Enceintes de chimie	Solvant aqueux. Déchets nucléaires gérés par décroissance	Collecté en fût lors du démantèlement des kits	Elimination vers la cuve de rétention des effluents douteux	Registre des effluents liquides gérés par décroissance (Cf ; gestion du réseau des douteux)	Cf : Réseau des douteux
Reliquat des solutions de production	Enceinte de répartition		Collecté tous les matins (vide de ligne)			

## ASSURANCE QUALITÉ

CIS bio international

Titre : **Gestion des déchets du site de Sarcelles**

Réf : **DS/16-02-03**

Version : **2.0**

Date d'application : **08 Juin 2017**

Page **9 sur 12**

Désignation	Mode et zone de production	Caractéristiques	Modalité de gestion		Identification/Inventaire <sup>1</sup>	Contrôle
Reliquat des flacons de Contrôle qualité, pharmacothèques après durée obligatoire de conservation, Mise au rebut ou rappel de lot.	Flacons conditionnés dans pot de plomb (local pharmacothèque, labo CQ)	Solvant aqueux. Déchets nucléaires gérés par décroissance	Collecté après 48H de décroissance mini .	Elimination vers la cuve de rétention des effluents douteux	Registre des effluents liquides gérés par décroissance (Cf ; gestion du réseau des douteux)	Cf : Réseau des douteux
Phase mobile HPLC	Labo CQ	Solvant aqueux. Déchets nucléaires gérés par décroissance	Collecté en fût au fur et mesure des analyses, labo CQ	Fût en labo CQ. Décroissance mini. <u>après fermeture</u> :4 jours Evacuation par filiale déchets chimiques VEOLIA	« <b>Soude</b> » + Date ouverture et fermeture, DDD au contact Registre des déchets.	Cf§7.2. Avant chaque évacuation
Phase mobile CCM	Labo CQ	Solvant organiques. Déchets nucléaires gérés par décroissance	Collecté au fur et mesure des renouvellements dans le fût « Solvants organiques »	Décroissance mini. <u>après fermeture</u> :4 jours Evacuation par VÉOLIA.	« <b>Solvants</b> » + date ouverture et fermeture + DDD au contact. Registre des déchets.	Cf§7.2. Avant chaque évacuation
Réseaux des douteux	Collecte des rejets issus de l'évier chaud du CQ, de la bonde de vidange du local article de conditionnement, de l'évier chaud du vestiaire chaud	Solvant aqueux. Déchets nucléaires gérés par décroissance	Collecté au fur et à mesure dans cuve douteuse dans le local cuves douteuses	Transfert dans cuve douteuse de stockage. Décroissance mini. <u>après dernier transfert</u> : 4 jours Evacuation par rejet dans le réseau d'eaux usées après contrôle	cuve douteuse+ date de dernier transfert sur la cuve « Registre de suivi des cuves effluents douteux »	Suivant DS/16-02-04
Eaux usées domestiques	Sanitaires, éviers froids	Non contaminé	Rejet dans le réseau des eaux usées		N/A	N/A

<sup>1</sup>Un trisecteur noir sur fond jaune doit être collé sur chaque contenant de déchets potentiellement contaminés

## 8.2. Contrôle des déchets liquides gérés par décroissance avant rejets dans les eaux usées

Les déchets liquides gérés par décroissance devant être rejetés dans les eaux usées sont contrôlés suivant la procédure DS/16-02-04

Le respect de la norme de rejets de solution  $<10$  Bq/L est garanti par l'observation strict d'un temps de décroissance minimum après fermeture des contenants. Ce temps est fixé à 4 jours pleins sur la base de l'analyse de risque suivante :

Scénario le plus défavorable ou « worst case » : renversement par mégarde de la totalité d'une production  $^{18}\text{F}$  avant dilution juste avant fermeture du contenant pour décroissance.

Données d'entrée :

Radionucléide considéré :  $^{18}\text{F}$  de période 110 minutes

Activité : 400 GBq (activité maximale manipulable)

Volume : 10 mL (vol. mini. de récupération)

Bidon ne contenant que cet ajout, soit une concentration volumique de  $4.10^{+13}$  Bq/L

Le rapport de décroissance à observer pour garantir la conformité à la spécification de 10 Bq/L est donc de  $4.10^{+13}/10 = 4.10^{+12}$  obtenu après 42 périodes du  $^{18}\text{F}$  soit 77 heures.

**La durée de décroissance minimum à observer est donc fixée à 4 jours.**

En plus du respect strict de la période de décroissance, un contrôle par spectrométrie suivant la procédure DS/16-02-04 est obligatoire avant tout rejet.

## 9. Gestion des écarts

Si lors d'un contrôle de déchet solide géré par décroissance ou d'un déchet solide conventionnel le résultat du contrôle est supérieur à 1,5 fois le **Bruit De Fond (BDF)** :

- Vérifier que la période de décroissance a bien été respectée, sinon replacer le déchet dans sa zone de stockage
- Investiguer : se munir de gants, d'un contaminètre et rechercher le ou les objets responsables de l'écart. En fonction de la provenance du sac, déterminer les causes de cet écart et mettre en place si besoin des actions correctives.
- Enregistrer correctement l'évènement dans le registre des déchets correspondants

**ASSURANCE QUALITÉ**

*CIS bio international*

<b>Titre : Gestion des déchets du site de Sarcelles</b>	<b>Réf : DS/16-02-03</b>	<b>Version : 2.0</b>
	<b>Date d'application : 08 Juin 2017</b>	
	<b>Page 11 sur 12</b>	

***GESTION DU DOCUMENT EN DIFFUSION CONTRÔLÉE***

Destinataire en diffusion contrôlée : \_\_\_\_\_

Fonction ou secteur : \_\_\_\_\_

<b>Copie N°</b>	<b>Lieu de mise à disposition dans le secteur</b>

*Page à archiver avant destruction de la version suite à modification ou suppression*

